

**A N N E X E « M »**

**LETTRE DES MRC ACTON ET  
LES MASKOUTAINS ET DE LA  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
GESTION DES DÉCHETS DE LA  
RÉGION MASKOUTAINE**

---



Saint-Hyacinthe, le 25 février 2004

Monsieur André-Guy Racine  
Préfet de la MRC Haute-Yamaska  
142, rue Dufferin, bureau 100  
Granby (Québec) J2G 4X1

La Présentation.

Saint-Barnabé-Sud.

Saint-Bernard-de-Michaudville.

Saint-Damass.

Saint-Dominique.

Sainte-Hélène-de-Bagot.

Sainte-Madeleine.

Sainte-Marie-Madeleine.

Saint-Hugues.

Saint-Hyacinthe (V).

Saint-Jude.

Saint-Libaire.

Saint-Louis.

Saint-Marcel-de-Richelieu.

Saint-Pie (V).

Saint-Simon.

Saint-Valérien-de-Milton.

**Objet : Matières résiduelles ne pouvant être mises en valeur – Besoin en capacité d'élimination des MRC d'Acton et des Maskoutains**

---

Monsieur,

À l'instar de toutes les MRC du Québec, la MRC des Maskoutains est en cours de processus d'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles. Pour accomplir cet exercice, les MRC d'Acton et des Maskoutains se sont associées et ont confié le mandat d'élaborer un plan de gestion conjoint à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (RIGDRM).

Tout récemment, monsieur Réjean Pion, président de cette Régie, répondait à une correspondance transmise par l'entreprise Roland Thibault Inc. qui demandait à connaître les quantités de matières à être éliminées annuellement sur le territoire des MRC visées par le plan conjoint, de même que notre intérêt à utiliser leur site d'enfouissement.

Nous comprenons évidemment que cette demande s'inscrit dans le contexte de l'agrandissement du lieu d'enfouissement localisé dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Vous trouverez ci-joint copie de la correspondance transmise à monsieur Pierre Parent, directeur général de l'entreprise.

Comme vous le constaterez à sa lecture, le besoin conjoint des deux MRC est évalué à environ 100 000 tonnes de résidus par année. Nous apprécierions évidemment que la MRC de la Haute-Yamaska prenne cette donnée en considération, lorsque viendra le moment d'exercer son droit de regard sur l'élimination des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

Nous sommes conscients que cette option pour laquelle nous manifestons notre intérêt sera évidemment assujettie aux orientations qui seront prises à cet égard dans le cadre de l'exercice d'élaboration de votre plan de gestion des matières résiduelles.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le préfet de la MRC des Maskoutains,

Michel Daviau



p.j.

c.c. Monsieur Richard Gauthier, préfet de la MRC d'Acton  
Madame Lynda Charest, directrice générale de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine



**Municipalité  
Régionale de  
Comté d'Acton**

1037, rue Beaugrand, Acton Vale (Québec) J0H 1A0  
Courriel: [mrc@mrcacton.qc.ca](mailto:mrc@mrcacton.qc.ca) Site Internet: [www.mrcacton.qc.ca](http://www.mrcacton.qc.ca)

Téléphone: (450) 546-3256  
Télécopieur: (450) 546-4991

**Mardi, le 6 avril 2004.**

**Les entreprises Roland Thibault Inc.  
A/S M. Pierre Parent, directeur général  
702, route 137  
Ste-Cécile-de-Milton, (Québec)  
J0E 2C0**

**Objet:           Matières résiduelles ne pouvant être mises en valeur - Besoin en  
                  capacité d'élimination des MRC d'Acton et des Maskoutains**

**Monsieur,**

En réponse à votre demande, je fais suite à la correspondance qui vous a été transmise par monsieur Réjean Pion, président de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région Maskoutaine, dans le courant du mois de janvier dernier.

Comme il vous a déjà été mentionné, je vous rappelle que l'organisme responsable de la gestion des matières résiduelles sur la quasi totalité du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains est, depuis 1991, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région Maskoutaine. Cette dernière a également été mandatée, par les MRC d'Acton et des Maskoutains, pour élaborer un plan conjoint de gestion des matières résiduelles.

Concernant maintenant les besoins en capacité d'élimination des MRC d'Acton et des Maskoutains, la Régie évalue cette quantité à environ 100 000 tonnes par année. Ce tonnage inclut les résidus provenant des secteurs municipal, industriel, commercial, institutionnel (ICI), de la construction, rénovation et démolition (CRD) ainsi que les boues.

Actuellement, la majeure partie de ces résidus est acheminée au site d'enfouissement d'Intersan localisé dans la municipalité de Saint-Nicéphore. Compte tenu que la MRC de Drummond entend adopter, suite à l'entrée en vigueur de son PGMR, un règlement pour limiter les quantités de matières résiduelles éliminées sur son territoire, il devient évident que le site Roland Thibault inc. de Sainte-Cécile-de-Milton présente un intérêt pour la MRC d'Acton.

Nous avons informé la MRC de la Haute-Yamaska de cet intérêt afin qu'elle puisse en prendre considération dans le cadre de l'exercice d'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles, plus spécifiquement lorsque viendra le moment d'exercer son droit de regard sur l'élimination des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

Pour obtenir plus de renseignements sur le dossier de la gestion des matières résiduelles de notre région, je vous invite à consulter la section du site internet de la Régie qui porte sur le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains à l'adresse suivante: [www.regiedesdechets.qc.ca](http://www.regiedesdechets.qc.ca) ou à contacter la directrice générale, madame Lynda Charest, au numéro de téléphone (450) 774-2350.

Recevez, en terminant, l'expression de mes salutations distinguées.



**Richard Gauthier,**  
**Préfet.**

C.c. Monsieur Guy Racine, préfet de la MRC de la Haute-Yamaska,  
Monsieur Michel Daviau, préfet de la MRC des Maskoutains,  
Monsieur Réjean Pion, président de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région Maskoutaine.





Saint-Hyacinthe, le 29 janvier 2004

Monsieur Pierre Parent, directeur général  
Roland Thibault inc.  
702, route 137  
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec)  
J0E 2C0

**Objet:           Matières résiduelles ne pouvant être mises en valeur - Besoin en capacité  
d'élimination des MRC d'Acton et des Maskoutains**

Monsieur,

Suite à la rencontre du comité de suivi sur le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, qui a eu lieu le 15 janvier 2004, j'ai été mandaté par les préfets des MRC d'Acton et des Maskoutains, Messieurs Richard Gauthier et Michel Daviau pour répondre aux lettres que vous leur avez adressées, en octobre dernier.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que l'organisme responsable de la gestion des matières résiduelles sur la quasi totalité du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains est, depuis 1991, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine. Cette dernière a également été mandatée, par les MRC d'Acton et des Maskoutains, pour élaborer un plan conjoint de gestion des matières résiduelles.

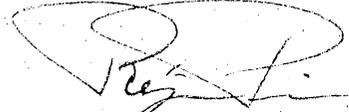
En ce qui concerne les besoins en capacité d'élimination des MRC d'Acton et des Maskoutains, nous évaluons cette quantité à environ 100 000 tonnes par année. Ce tonnage inclut les résidus provenant des secteurs municipal, industriel, commercial, institutionnel (ICI), de la construction, rénovation et démolition (CRD) ainsi que les boues.

Actuellement, la majeure partie de ces résidus est acheminée au site d'enfouissement d'Intersan localisé dans la municipalité de Saint-Nicéphore. Compte tenu que la MRC de Drummond entend adopter, suite à l'entrée en vigueur de son PGMR, un règlement pour limiter les quantités de matières résiduelles éliminées sur son territoire, il devient évident que le site Roland Thibault inc. de Sainte-Cécile-de-Milton présente un intérêt pour les MRC d'Acton et des Maskoutains.

*Pour obtenir plus de renseignements sur le dossier de la gestion des matières résiduelles de notre région, nous vous invitons à consulter la section de notre site Internet qui porte sur le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains à l'adresse suivante: [www.regiedesdechets.qc.ca](http://www.regiedesdechets.qc.ca) ou à contacter notre directrice générale, Madame Lynda Charest, au numéro de téléphone (450) 774-2350.*

*Demeurant à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires, veuillez recevoir, Monsieur Parent, mes meilleures salutations.*

*Le président,*



*Réjean Pion*

*c.c. Monsieur Richard Gauthier, préfet de la MRC d'Acton  
Monsieur Michel Daviau, préfet de la MRC des Maskoutains*